



BILLETS DATES C.S.E. & GROUPES

BON DE COMMANDE 2025

INITIAL
 COMPLEMENTAIRE

CLIENT : Responsable :

Adresse :

CP : VILLE :

Téléphone : E-Mail :

Place siège SECONDE Face & Côté ou fauteuil Loge

Commande minimum 15 place s/ maxi 180 Places en loge par séance / Gratuité enfants - 2 ans sur les genoux

Ville d'accueil :

Date choisie :

Horaire choisi :

Désignation	TARIF ttc	Qté	Prix total TTC
BILLET SIEGE SECONDE FACE & COTE	23 €		
BILLET FAUTEUIL LOGE FACE & COTE + 1 jeton conso offert	32 €		
Jetons de consommation (valeur achat sur place de 3 €) 	2,5 €		
REMISES COMMERCIALES proposées en 2025			
Commande payée <1/03 :- 2 € ttc / place OU payée <1/07 :- 1 € ttc / place			
Commande > 100 places :- 4 € ttc / place OU > 50 Places :- 2 € ttc / place			
TOTAL (PAIEMENT INTEGRAL A LA COMMANDE)		€ TTC (Tva à 2.1 %)	

Modes de règlement : Chèque (à l'ordre de Place au Cirque)

ADRESSE POSTALE : PLACE AU CIRQUE - BP 80 - 64270 SALIES DE BEARN

Virement

IBAN : FR76 3000 4012 3000 0100 7101 467

BIC : BNPAFRPPXXX

Infos et disponibilités des séances sur

www.lecirquedenoel.fr et www.lecirquedesreves.fr

BON POUR ACCORD

Cachet & Signature

Date :



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

TARIFS ET MODALITES DE VENTE

- 1.1 Les prix des billets des spectacles CIRQUE DES REVES et C sont indiqués en euros toutes taxes comprises. Sur les billets CSE/GROUPES, il n'est pas indiqué le prix de vente du billet, car celui-ci est obligatoirement lié à une facturation vers une personne morale et un bon de commande attendant.
- 1.2 Pour l'application du tarif C.S.E et groupes, l'organisateur détermine un minimum d'achat obligatoire de 15 places.
- 1.3 Le règlement intégral est impératif à la commande. L'encaissement dudit règlement vaut validation définitive du bon de commande.
- 1.4 PLACE AU CIRQUE se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment mais les produits seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement des commandes.

XXXXXXXXXXXX

ANNULATION ET REMBOURSEMENT

- 2.1 Un billet de spectacle ne peut être remboursé même en cas de perte ou de vol, ni repris, ni échangé, sauf en cas d'annulation des spectacles et de décision par l'organisateur du remboursement des billets. Un Billet ne peut également être revendu à un prix supérieur à celui de sa valeur faciale.
- 2.2 Les spectacles se déroulent sous la responsabilité de l'organisateur PLACE AU CIRQUE.
- 2.3 Les billets ne seront pas remboursés dans les cas suivants d'annulation de spectacle : guerre, révolution, inondation, tornade, tempête, incendie, deuil national ou local, grève générale, émeute, épidémie, pandémie ou tous autres cas de force majeure nécessitant la fermeture de la plupart des lieux de spectacle. Si pour une raison autre, indépendante de la volonté de PLACE AU CIRQUE, le ou les spectacles ne pouvaient avoir lieu, PLACE AU CIRQUE, devra rembourser quatre vingt cinq pour cent du prix des billets ou, sauf accord particulier, reporter la date du ou des spectacles à une date ultérieure

XXXXXXXXXXXX

Les ventes de billetterie visées aux présentes sont soumises à la loi française.
En cas de litige les tribunaux français sont seuls compétents.